

INSCRIPTION GARDERIE de JANVIER 2017

Pour les enfants fréquentant l'école de **ST MARTIN DE LA BRASQUE**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le lundi 26 décembre 2016 (conseillé avant le 16 décembre)

Nom de l'enfant : Prénom Classe

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).

Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.

Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.

Veillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant** le mois d'inscription, accompagnée de votre règlement. **Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.**

Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2€	2€	2.50€	2€
JANVIER 2017	7h30/8h15	8h15/8h45	16h15/ 17h30	17h30/ 18h30
Mardi 03				
Jeudi 05				
Vendredi 06				
Lundi 9				
Mardi 10				
Jeudi 12				
Vendredi 13				
Lundi 16				
Mardi 17				
Jeudi 19				
Vendredi 20				
Lundi 23				
Mardi 24				
Jeudi 26				
Vendredi 27				
Lundi 30				
Mardi 31				
TOTAL				

**Lundis, Mardis, Jeudis,
Vendredis :**

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Mercredis :

___ x 2.00 € =

Soit un total de : _____ €

Cachet Mairie :

	2 €	2 €
JANVIER 2017	7h30/8h15	8h15/9h00
Mercredi 04		
Mercredi 11		
Mercredi 18		
Mercredi 25		
TOTAL MERCREDIS		

Règlement :

Date :

Signature des parents :